

Lancement du recensement de la population 2025 à Mayotte



DOSSIER DE PRESSE

Lancement du recensement 2025 à Mayotte

Top départ le 27 novembre



Le recensement de la population 2025 de Mayotte démarre jeudi 27 novembre 2025. Il prendra fin le 10 janvier 2026.

Tous les habitants sont concernés



Inscrit dans la Loi du 11 août 2025 de programmation pour la refondation de Mayotte, **le recensement de la population 2025 est exhaustif** pour toutes les communes de Mayotte et leurs habitants.



Les agents recenseurs se rendent dans les logements, les habitations mobiles et auprès des personnes sans abri.

Des chiffres d'aujourd'hui pour construire demain

Le recensement de la population, mené en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.



Connaître la population pour prendre des décisions adaptées pour la collectivité

- Étudier les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement...
- Prévoir des équipements adaptés à la population qui réside sur le territoire : écoles, hôpitaux, transports...



Publier la population officielle de chaque commune (population de référence)

- Ces populations sont utilisées dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.
- Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires basées sur les chiffres de population.
Par exemple, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...



Produire de nombreuses études nationales et locales sur différents thèmes :

- marché du travail, conditions de vie, structure des familles...

Lancement du recensement 2025 à Mayotte

Le recensement réalisé en partenariat avec les communes



Le recensement relève de la responsabilité de l'État :

- l'Insee l'organise et le contrôle.
- les communes préparent et réalisent le recensement sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.

Le déroulement de la collecte 2025 à Mayotte



- Toute personne habitant sur le territoire de Mayotte, quelle que soit sa nationalité et sa situation administrative, est recensée à son domicile.
- 700 agents recenseurs réalisent les collectes au domicile des habitants. Ils sont formés, aidés et contrôlés par 75 coordonnateurs communaux, eux-mêmes encadrés par 8 agents de l'Insee. Tous ont reçu une formation et disposent d'une carte tricolore officialisant leur fonction.

Le recensement sur Internet : plus simple pour tous !



- **L'agent recenseur fournit aux personnes à recenser une notice d'accès au questionnaire Internet**

Il remet une notice qui contient toutes les informations et des codes d'accès sécurisés. Les personnes sont libres de répondre quand elles le souhaitent dans les délais impartis.

- **Les habitants se rendent sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, une fois le questionnaire terminé, ils le valident et reçoivent un accusé de réception.**

L'agent recenseur en est informé par SMS. Dans ce cas, il ne sollicitera pas à nouveau les habitants.

Et si les personnes recensées ne peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre par Internet ?

L'agent recenseur leur remet des questionnaires papier et prend rendez-vous pour venir les récupérer 2 à 3 jours plus tard.

Les informations personnelles sont sécurisées et la confidentialité des données est assurée



Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). **L'Insee est le seul organisme habilité** à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donner lieu à **aucun contrôle administratif ou fiscal**. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues **au secret professionnel**.

Le questionnaire a été audité afin d'assurer **la sécurité et la confidentialité des données** qui sont collectées.

Lancement du recensement 2025 à Mayotte

Une opération exceptionnelle

Depuis 2021, le recensement à Mayotte avait pris la même forme que sur le reste du territoire français, une enquête annuelle couvrant chaque année une partie différente du territoire, avec un certain nombre d'adaptations pour tenir compte des spécificités mahoraises. Cette méthode aurait permis au bout d'un cycle de cinq ans, de disposer des résultats complets par commune. Cependant, suite au cyclone Chido qui a touché Mayotte en décembre 2024, il n'a pas été possible de réaliser la dernière enquête du cycle.

L'Etat a donc décidé de procéder à un nouveau recensement exhaustif de la population en 2025. Pour préparer ce recensement, l'Insee a réalisé un important travail de cartographie des bâtis du territoire, depuis avril 2025.

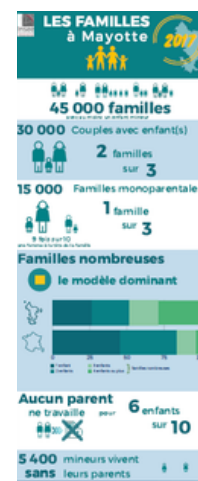
Pour en savoir plus :

-Barlet M. et Kauffmann B., "[Carnet de bord d'une opération exceptionnelle : le recensement 2025 de Mayotte](#)", article du blog de l'Insee, 19 novembre 2025.

Des résultats du recensement aux études

Les données issues du recensement de la population sont aussi utiles à la réalisation d'études publiées par l'Insee, certaines en partenariat avec des acteurs publics locaux, sur différents thèmes : démographie, logement, conditions de vie, etc.

Toutes ces études sont à retrouver sur insee.fr





Recensement de la population مُحَاسِبِي يَ وَكْرُ

